

**L'Association canadienne de la sécurité (CANASA)
Formulaire de donation pour équipement(s) et objet(s) en lien avec la sécurité**

Nom du donateur : _____ (le « **Donateur** »)

Adresse du Donateur : _____

Item(s) donné(s) : Voir le ou les item(s) listé(s) à l'Annexe « A » ci-dessous (le « **Bien** »)

Donataire : Musée national de la CANASA ¹ (le « **Donataire** »)

1. Le Donateur déclare que :
 - 1.1 il/elle est le/la seul(e) et unique propriétaire enregistré et réel du Bien;
 - 1.2 il/elle a la capacité légale de faire la donation du Bien conformément à la présente convention;
 - 1.3 il/elle a sur le Bien un titre de propriété valable et négociable, libre de tout droit, sûreté, hypothèque, priorité ou charge quelconque;
 - 1.4 il/elle désire transférer à titre gratuit au Donataire tous ses droits, titres et intérêts dans le Bien, à titre de donation et sans aucune contrepartie, dont quittance pour autant;
 - 1.5 la donation du Bien est irrévocable;
 - 1.6 le Bien n'est pas inscrit au Registre des biens culturels en tant que bien culturel reconnu ou classé conformément à la *Loi sur les biens culturels* (Québec) ou toute autre législation similaire;
 - 1.7 son intention est de transférer son titre de propriété sur le Bien en faveur du Donataire en date de la délivrance physique du Bien au représentant autorisé ou mandataire du Donataire;
 - 1.8 il/elle n'est pas insolvable et n'a pas commis un acte de faillite au sens de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) au cours des six (6) derniers mois;
 - 1.9 il/elle n'est pas non-résident au sens de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada).

¹ Musée national de la CANASA fait partie de l'Association canadienne de la sécurité (CANASA) une association à but non lucratif fondée en 1977 et vouée à la promotion des intérêts de ses membres et de la sécurité de tous les Canadiens.

2. En faisant cette donation, le Donateur reconnaît que :
 - 2.1 le Donataire recherche des équipements et objets qui reflètent l'« héritage » de l'industrie de la sécurité en Amérique du Nord/Canada;
 - 2.2 le Donataire peut accepter la totalité, une partie ou aucun des items listés à l'Annexe « A »;
 - 2.3 les items listés à l'Annexe « A » ne seront acceptés en tant que donation que si un représentant dûment autorisé par le Donataire signe le formulaire d'Acceptation de la donation sous pli, le retourne au Donateur et indique à l'Annexe « A » les items acceptés. L'acceptation ou le refus des items listés à l'Annexe « A » est à l'entière discrétion du Donataire;
 - 2.4 le Donataire prendra à sa charge les dépenses reliées à l'enlèvement du Bien;
 - 2.5 le Bien sera utilisé par le Donataire à des fins d'exposition dans un musée;
 - 2.6 le Bien sera déplacé dans des événements et expositions à travers le Canada pour être exposé devant tous les membres de CANASA et le public;
 - 2.7 le Donataire affichera un texte descriptif relatif à l'« héritage » sur ou près des items formant une partie du Bien exposé, le cas échéant;
 - 2.8 le Donataire n'est pas responsable envers le Donateur pour les items formant une partie du Bien qui sont volés, perdus ou endommagés;
 - 2.9 le Donataire se réserve le droit de disposer, à son entière discrétion, de n'importe quel item formant une partie du Bien.
3. La présente convention lie le Donateur et le Donataire ainsi que leurs héritiers, successeurs, représentants légaux et ayants droit respectifs.
4. La présente convention ne peut être cédée par le Donateur sans le consentement écrit du Donataire.
5. La présente convention est régie par les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui y sont applicables.

Signé à _____ en ce ____ jour de _____, 20__.

Signature du Donateur

Acceptation de la donation

Le Donataire accepte à titre de donation uniquement les items listés à l'Annexe « A » qui portent le sceau d'acceptation de CANASA.

Signé à _____ en ce ____ jour de _____, 20__.

**L'Association canadienne de la sécurité (CANASA)
pour le Donataire, Musée national de la CANASA**

Signature

Nom et titre du signataire dûment autorisé

Annexe « A »

Liste des items formant le Bien soumis pour donation

Description de l'item	Année de fabrication	Nom du fabricant	Utilité	Accepté par CANASA (si le sceau est apposé)	Valeur approximative	Photo ci-jointe

Cochez cette case si votre ou vos articles excèdent les limites suivantes :

- Poids maximal : 150 livres
- Longueur maximale : 119 pouces
- Longueur maximale avec les sangles : 165 pouces